

Comment louer du matériel?



Tu souhaites organiser une soirée, un camp, une activité, un concert ou encore un souper? Tu auras sans doute besoin de matériel! Mais à qui s'adresser et où trouver tes tables, ton micro ou ta sono?

A qui s'adresser?

Sache tout d'abord qu'il faut distinguer deux catégories d'"emprunteurs": les particuliers et les associations de fait, institutions et asbl qui organisent une activité socio-culturelle.

Pour les particuliers

C'est à l'administration communale que tu dois te renseigner et introduire une demande. En effet, chaque commune dispose de certaines réglementations concernant les rassemblements publics.

S'il s'agit d'un évènement privé, tu peux également contacter ta commune pour louer du matériel divers: barbecues, tréteaux, podiums, tables, chaises, tentes, chapiteaux ou salles...

La plupart des administrations communales disposent de leur site Internet où tu peux avoir accès directement à la liste de leurs services et prix en matière de prêt de matériel.

Attention, pour n'importe quel emprunt, tu devras toujours prévoir une caution!

Pour les associations de fait, institutions et asbl

Si tu fais partie d'une asbl ou d'une association, la Communauté française vous permet d'emprunter du matériel via son Centre de prêt de Nannine, à Namur.

Créé il y a plus de cinquante ans, le choix proposé par le Centre est vaste: tentes, stands, matériel audiovisuel (appareils photos, caméras), projecteurs, panneaux d'exposition, etc.

Les écoles, les communes ou encore les organisations de jeunesse peuvent trouver leur bonheur dans le catalogue du Centre, clairement accessible via son site Internet:

http://www.cpm.cfwb.be/accueil_catalogue.html

Toutes les conditions et formalités de demande de location sont également renseignées sur le site (délais, demande par formulaire spécifique, etc.).

S'assurer...

Il est vivement conseillé, nécessaire et parfois obligatoire (en fonction du type de matériel, par exemple le matériel audiovisuel du Centre de prêt de Nannine) de prendre une assurance "tous risques" pour éviter les mauvaises surprises en cas d'"incident" avec le matériel que tu auras emprunté.

Le choix de l'assureur est bien sûr libre.



Plus d'info

- www.inforjeunes.be

070 233 444

www.inforjeunes.be

